

TITRE DE L'ŒUVRE

obligatoire et en majuscules

PRODUCTEUR

Nom, Société N°agrément CNC

Nom et Prénom du Dirigeant

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax : Portable :

Mail :

Date et signature du producteur précédée de la mention " lu et approuvé, bon pour accord"

AUTEUR DU SCENARIO

Nom, Prénom Si co-auteur*, nom

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax : Portable :

Mail :

Date et signature de l'auteur, précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour accord"

* Si co-auteur, remplir une seconde fiche

REALISATION

Nom, Prénom

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax : Portable :

Mail :

Date et signature de l'auteur, précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour accord"

En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions du règlement, vous certifiez avoir protégé votre oeuvre et l'exactitude des renseignements du dossier.

34ème festival du film court en plein air de Grenoble

APPEL A PROJETS : BOURSE DES FESTIVALS 2011

REGLEMENT

Le Centre National de la Cinématographie et de l'Imagerie Animée (CNC) a mis en place un dispositif d'aide à la production de courts métrages dénommé "BOURSE DES FESTIVALS" avec pour objectif de rapprocher le réseau des festivals de court métrage de la création des oeuvres et de s'impliquer davantage dans ce secteur "recherche" de leur activité.

Le festival de Grenoble organise sa bourse des festivals dans le cadre du prochain festival qui se tiendra du 5 au 9 juillet 2011. Le festival invite les producteurs de court métrage à remplir un dossier d'inscription et à le déposer au plus tard le 15 mai 2011.

Le dispositif permet d'apporter un complément de financement de 15 000€ (10 000€ de Rhône Alpes Cinéma et 5 000€ du CNC), à un projet de court métrage qui doit correspondre aux critères suivants :

- le projet doit être porté par une société de production de cinéma
- le tournage devra avoir lieu de manière **significative** en région Rhône-Alpes
- le film devra être susceptible d'obtenir l'autorisation de financement du CNC
- le film doit être d'une durée inférieure à 60 minutes et concerne tous types de projets cinématographiques, quel qu'en soit le genre (fiction, animation, documentaire de création expérimental, essai...) et le support (vidéo, photochimique)

Un dossier complet doit être adressé en 6 exemplaires (dont 1 non relié), en impression recto verso, au festival au plus tard le 15 mai 2011 (cachet de la poste faisant foi) et doit obligatoirement comprendre les éléments suivants :

- un dossier d'inscription qui aura été préalablement demandé au festival et complété
- un synopsis
- un scénario complet
- une note d'intention du réalisateur
- une note d'intention du producteur
- la filmographie du réalisateur
- la filmographie du producteur
- un devis prévisionnel et un plan de financement prévisionnel
- le cas échéant, une copie DVD des précédents films du réalisateur

Un jury d'experts, composé sous la responsabilité du festival, sélectionnera un projet et l'annoncera le samedi 9 juillet 2011 lors de la cérémonie de clôture du festival.